

Liste des documents à joindre

- 1) Portrait de l'entreprise, charte, forme juridique.
- 2) Concept d'exploitation et de prise en charge (taux d'encadrement, programme de formation, etc.)
- 3) De toutes les autorisations requises, si la profession est soumise à autorisation(s), comme autorisation à former des apprentis, autorisation de pratiquer (professions médicales), autorisation d'exercer le placement privé, etc.
- 4) Une fiche descriptive de chaque mesure proposée (selon modèle joint).
- 5) Du dernier certificat en date du système de gestion de la qualité.
- 6) Listes des collaboratrices/collaborateurs assurant les suivis et leur CV¹ avec copie des attestations
- 7) Pour les coaches : attestation(s) de formation en coaching et/ou description des expériences acquises dans le domaine.
- 8) Attestation d'affiliation de la caisse de compensation.
- 9) Tarif des prestations

Le dépôt d'une demande de collaboration et d'un dossier complet ne donne aucun droit à la conclusion d'une convention. L'Office AI examine les demandes en fonction de ses besoins.

Le responsable du Management des contrats reste à disposition pour tout complément d'information au téléphone direct no 032 910 71 86 ou sous mdc@ne.oai.ch.

¹Le CV doit notamment justifier des éléments suivants :

- Formation de base, spécifique et continue dans le domaine du coaching ou activité similaire
- Connaissances à jour du premier marché du travail et disposer d'un réseau sur ce marché
- Expériences professionnelles attestées avec des bénéficiaires AI, l'insertion professionnelle, personnes atteintes dans leur santé...